

La démarche

- 1 **Voter une délibération** du conseil municipal et **signer** la charte régionale
- 2 Mettre en œuvre un **programme de réduction de l'utilisation des pesticides**
- 3 **Contrôler** le respect des engagements pris par la commune
- 4 **Communiquer avec des panneaux** d'entrée de ville ou d'espace sans pesticide

Accompagnement par la FRAPNA¹, la FREDON² et votre porteur territorial (Syndicat de rivière, Intercommunalité...) pour la méthodologie, la sensibilisation, la promotion et la valorisation de votre engagement.

Tous concernés !

Contactez le secrétariat de la CROPPP³ (Groupe Régional Pesticides) à la DRAAF⁴ Rhône-Alpes, Tél. 04 78 63 13 67

Plus d'informations sur :
www.croppp.org
www.frapna-zeropesticide.fr
www.fredonra.com

- 1 Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
- 2 Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
- 3 Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides
- 4 Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt



1 Charte
3 Niveaux
5 ans pour une évolution progressive

niveau 1... Un plan de désherbage, de la formation, de la communication

niveau 2... Une diminution significative des pesticides, la sensibilisation des jardiniers amateurs

niveau 3... La suppression totale de l'usage des pesticides



Avec le soutien financier de :



Rhône-Alpes Région



objectif
zéro pesticide
dans nos villes et villages

Engagez
votre commune

Réalisation : Luc Estève - Crédit Photos : Ville de Lyon/Muriel Chaulet - Région Rhône-Alpes - Fotolia - Novembre 2012



Charte régionale d'entretien
des espaces publics

Pourquoi mobiliser votre commune ?

Des rivières et des nappes polluées

Des pesticides utilisés pour le désherbage des parcs, des jardins, des voiries... sont régulièrement détectés dans les eaux de Rhône-Alpes.

Les communes aussi responsables

- Le risque de contamination des eaux est localement plus important en zones non agricoles qu'en zones agricoles en raison du transfert accéléré de substances vers les points d'eau.
- L'usage des pesticides présente un risque pour la santé de la population et celle des agents d'entretien.

La réduction de l'utilisation des pesticides constitue donc un enjeu majeur.

Une démarche régionale

Les structures régionales et locales qui vous entourent se mobilisent pour vous aider à réduire l'emploi des pesticides.

Quels engagements pour la commune ?

niveau 1...

- Réalisation d'un plan de désherbage communal
- Formation des agents des services techniques aux méthodes d'entretien alternatives
- Communication de la démarche entreprise auprès de la population.

niveau 2...

- Utilisation des pesticides **restreinte aux herbicides sur les zones à risque faible** pour la pollution des eaux
- Communication auprès de la population sur les actions entreprises
- Sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs.

niveau 3...

- Suppression totale des pesticides : atteinte du **zéro pesticide**
- Organisation d'une journée de communication
- Sensibilisation des autres gestionnaires d'espaces collectifs.

Quels financements ?

Les Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Loire-Bretagne, le Conseil Régional peuvent, sous certaines conditions, subventionner :

- des actions techniques : diagnostics, plans de désherbage, achat de matériel alternatif...
- des actions de sensibilisation et de communication menées par tous les porteurs de la charte

Plus d'informations sur :
www.eaurmc.fr/zeropesticide
www.eau.loire-bretagne.fr

